



**PRESTAPLUS**  
GARANTIE OPTIONNELLE

# PRESTAPLUS



## Accouchement en 1<sup>ère</sup> classe et des prestations dans le domaine de la prévention.

### Hospitalisation et honoraires médicaux

Le remboursement de vos frais d'hospitalisation et d'honoraires médicaux en 1<sup>ère</sup> classe.

PRESTAPLUS participe aux frais de séjour à l'hôpital et aux honoraires médicaux en 1<sup>ère</sup> classe dans les cas suivants :

- Intervention chirurgicale légère ou moyenne ;
- Accouchement ;
- Hospitalisation sans intervention chirurgicale.

### Lipœdème stade II

La CMCM prend en charge les frais en relation avec une intervention chirurgicale du Lipœdème au Stade II à raison d'un montant maximal de 1.000€ par année civile.

### Frais de transport en ambulance au Luxembourg

Prestaplus participe aux frais d'un certain nombre de transports en ambulance par année civile, dûment autorisés par l'assurance maladie et prend en charge les frais d'un transport en ambulance par année civile non remboursé par l'assurance maladie.



## Médecine préventive

### Semelles orthopédiques

La CMCM prend en charge les frais pour semelles orthopédiques pour les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, dûment autorisées par l'assurance maladie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 50€ par année.

### Mondorf plus

Les membres CMCM profitent d'un tarif spécial pour le programme « Sport- Med » proposé par le Domaine Thermal de Mondorf.

### Ostéopathie

La CMCM prend en charge les frais de traitement auprès d'un ostéopathe, diplômé en ostéopathie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25€ par année civile, en plus des 50€ déjà inclus via le Régime Commun.

### Chiropraxie

La CMCM prend en charge les frais de traitement auprès d'un chiropraticien, diplômé en chiropraxie, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 25€ par année civile, en plus des 50€ déjà inclus via le Régime Commun.

### Suivi psychologique

La CMCM prend en charge une partie des consultations pour enfants de moins de 18 ans auprès d'un psychologue.

### Cardiologie

#### Épreuve d'effort :

La CMCM participe au découvert des frais d'une épreuve d'effort dûment autorisée par l'assurance maladie jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 10€ par année civile, en plus des 15€ déjà inclus via le Régime Commun.

### Le concept DBC Domaine Thermal Mondorf.

#### Dos, Nuque et Épaules.

La CMCM prend en charge un montant maximal de 200€ du découvert restant à charge de l'affilié en cas d'achèvement des 24 séances de rééducation active pour les douleurs chroniques du dos, de la nuque ou de l'épaule, prévues du programme de base DBC.

### Protea

Participation à hauteur de 2.000€ par membre aux frais en relation avec le programme thérapeutique de l'épuisement émotionnel en Ambulatoire (PROTEA) développé et proposé par le GesondheetsZentrum de la Fondation Hôpitaux Robert Schuman.

